



Procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2016

L'an deux mille seize le 4 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 28 juin deux mille seize, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe Jumelle, maire.

Étaient présents : M. Philippe Jumelle, maire, M. Eugène Wittek, Mme Christelle Seigneur, M. Edward Cendlak, Mme Valérie Benoit, maires adjoints.

Mme Anne-Marie Grandjean, conseillère municipale déléguée.

M. Patrick Oubré, Mme Catherine Paugam, Mme Chantal Imsand, Mme Amalia Duriez, M. Philippe Journeau, M. Jean-François Gomez, Mme Karine Claudel, Mme Virginie Roy, M. Sébastien Zammit, Mme Annie Grand, M. Alain Goudet

Conseillers municipaux, formant les membres en exercice.

Absents représentés : M. Luc Dierre donne pouvoir à M. Philippe Jumelle, Mme Paula Massarelli donne pouvoir à Mme Amalia Duriez, M. Adrien Chevalier donne pouvoir à M. Eugène Wittek, Mme Alyat Frantz donne pouvoir à M. Alain Goudet, Mme Patricia Monlouis-Privat donne pouvoir à Mme Annie Grand

Absent Excusé : M. Jacques Merret.

En préambule, M. le maire relate les faits marquants depuis le dernier conseil et à venir. (cf. annexe)

M. le maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h30

M. le maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal, Mme Anne-Marie Grandjean a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Les conseillers municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le maire demande aux conseillers s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2016 : pas de remarques.

M. le maire donne lecture des décisions prises, le registre des décisions est à la disposition des conseillers.

M. le maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Mise à jour du tableau des effectifs

La préparation de la rentrée scolaire 2016-2017 a mis en évidence la nécessité d'ajuster notre tableau des effectifs pour correspondre aux besoins du service EJE, de plus, la commission administrative paritaire a inscrit sur la liste d'aptitude de chef de police municipale un agent de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste de chef de service de police municipale à temps complet, un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet de 31h00, un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet à 20h - de supprimer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet de 30h00, deux postes d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe à temps complet, un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet de 21h00 et un poste de brigadier à temps complet.

2. Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SMOYS

Le Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz propose aux villes adhérentes un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Cette opération est sans aucun coût pour la collectivité.

Par ailleurs, le SMOYS souhaite engager le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer la compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques » au SMOYS pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, de déclarer la commune candidate à l'implantation de bornes de recharge et d'autoriser le maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

3. Droit d'occupation du Prieuré

La salle du rez-de-chaussée du bâtiment dit « Le Prieuré », situé 5 grande rue peut être mis à la disposition des associations pour des activités de loisirs et l'organisation de manifestations diverses, telles que les assemblées générales des Associations Syndicales Libres.

Par délibération du 1^{er} juillet 2011, le conseil municipal a fixé le tarif d'utilisation du rez-de-chaussée du pavillon Marie Gargam à 100 € la demi-journée (matin, après-midi, soirée).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 100 € la demi-journée (matin, après-midi, soirée) pour l'occupation de la salle du rez-de-chaussée du bâtiment dit « Le Prieuré ».

Il est précisé que les associations de loisirs bénéficient d'une mise à disposition gratuite formalisée par une convention.

4. Marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communaux

Le marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communaux est confié depuis deux ans à l'entreprise STEM Propreté pour un montant annuel de 71.114 €HT. Il prendra fin le 30 novembre 2016.

Le marché engagé est principalement à prix forfaitaire pour les prestations annuelles récurrentes, et occasionnellement à prix unitaire pour les prestations ponctuelles susceptibles d'être confiées au prestataire par bon de commande sans montant minimum et avec un montant maximum à l'année de 13.000€ HT.

La durée du marché est de 1 an, renouvelable une fois (soit une durée totale de 2 ans).

Le coût global du marché, calculé sur sa durée totale et comprenant l'ensemble des prestations prévisibles (récurrentes et occasionnelles) est de 168 228€HT.

Le nouveau contrat fera l'objet d'un marché de même durée (1 an, renouvelable une fois (soit une durée totale de 2 ans) et d'un allotissement (Lot 1 – Nettoyage des locaux, lot 2 – Vitrerie).

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communaux, dans la limite du montant global de 170.000€HT et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

5. Convention avec le SIPEJ pour l'utilisation de la halte-garderie Les p'tits loups située à Saint Germain-Les-Corbeil

Depuis plusieurs années, les enfants de 0 à 3 ans de la commune d'Etiolles ont accès à la halte-garderie les p'tits loups de St Germain les Corbeil dont le SIPEJ a la gestion depuis le 1^{er} septembre 2012.

Le terme de la convention pour l'utilisation des services de l'accueil occasionnel de la halte-garderie « les P'tits Loups » signée avec le SIPEJ arrive à échéance le 31 août 2016.

Une nouvelle convention nous est proposée pour une durée d'un an, du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. La commission vie locale réunie le 27 juin a émis un avis favorable.

Les conditions sont les suivantes : la commune dispose d'un quota de 1 750 heures pour l'année et le coût pour la commune est calculé sur la base du bilan financier annuel de la structure.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Monsieur le maire à la signer.

6. Attribution d'une aide exceptionnelle aux familles pour l'étude d'un instrument de musique.

Lors du conseil municipal du 20 octobre 2015, la municipalité a décidé pour la saison 2015/2016 d'attribuer une aide exceptionnelle aux familles pratiquant un instrument de musique au conservatoire de Soisy sur Seine, les tarifs ayant brutalement augmenté pour les étiollais. Cette aide était exceptionnelle, car la création de l'Agglomération Grand Paris Sud devait permettre une offre plus large aux étiollais, à des tarifs cohérents, grâce au réseau des conservatoires.

La municipalité a accordé une aide exceptionnelle aux familles d'un montant de 2 600€ pour l'année 2015/2016.

Lors de la commission Vie Locale du 27 juin 2016, il a été proposé de continuer la politique d'aide à la pratique musicale pour la saison 2016-2017 car l'harmonisation des tarifs pour tous les habitants de l'Agglomération du Grand Paris Sud n'était pas confirmée.

Depuis, lors du Conseil communautaire du Grand Paris Sud du 28 juin 2016, les tarifs du réseau des conservatoires ont été fixés, et il a été proposé d'appliquer le calcul du quotient familial à l'ensemble des habitants du nouveau territoire de la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

Cependant, les places dans les conservatoires étant limitées, il n'est pas certain que les étiollais puissent les intégrer facilement.

Cette aide exceptionnelle sera attribuée à un membre de la famille pratiquant un instrument de musique au conservatoire de Soisy sur Seine (qui ne fait pas partie du réseau des conservatoires intercommunaux).

Cette aide sera modulée en fonction du type d'activité et en fonction des revenus (taux d'effort).

QUOTIENT FAMILLE	Conservatoire de Soisy
Revenu Brut Global /12/nb de parts	Aide
jusqu'à 1600	350€
de 1601€ à 2000€	250€
à partir de 2000€	150€

Cette aide sera versée directement aux familles sur justificatifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette aide exceptionnelle aux familles pour la pratique d'un instrument de musique.

7. Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Etiolles Athlétic club

En 2016, la commune poursuit sa politique d'aide auprès des associations sportives, culturelles et de loisirs. Les subventions ont été attribuées suivant des critères définis : l'intérêt local du projet, l'ouverture vers les autres, le nombre d'adhérents, le dynamisme de l'association et l'usage fait de la subvention demandée.

Lors de la commission Vie Locale réunie le lundi 27 juin 2016, la demande de l'Association Etiolles Athlétic Club a été présentée.

L'association sollicite une subvention de 700€, en sus de celle de 500€ accordée lors du conseil municipal du 7 avril 2016 car elle a un coût de fonctionnement fixe de 1 200€ dû à des locations de salles pour exercer son activité cette subvention supplémentaire lui permettra d'équilibrer son budget de fonctionnement.

L'association Etiolles Athlétic Club est une très ancienne association d'Etiolles qui propose comme activités de l'athlétisme de la gym douce et du body sculpt aux étioillais.

Il est important que la Commune la soutienne afin de préserver le tissu associatif de notre collectivité.

La commission Vie locale réunie le 27 juin 2016 a émis un avis favorable à cette demande.

Pour rappel :

Associations	Subventions 2016
Subventions accordées CM 7 avril 2016	113 650,00 €
Subvention proposée CM 4 juillet 2016	700,00€
TOTAL DES SUBVENTIONS VERSÉES	114 350,00€

Lors du vote du budget 2016 la somme de **117 800 €** a été inscrite au chapitre 65 article 6574 subventions versées aux associations. Le solde pourra être affecté à d'autres demandes de subventions et dépenses en matière de Vie Locale.

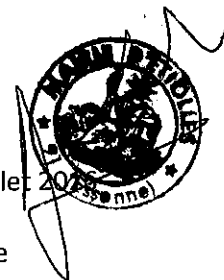
Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention complémentaire à l'association Etiolles Athlétic Club de 700 €.

Christelle Seigneur informe que l'Association Jeunesse d'Etiolles change de nom pour devenir Association Etiolles Multi Activités « AEMA ».

La séance est levée à 20 h

La parole est donnée au public, seul un administré est présent – aucune question

Pour extrait,
Étiolles, le 7 juillet 2016
Le Maire
Philippe Jumelle





Informations depuis le conseil du 7 avril 2016

Inondations à Étioilles

L'arrêté de catastrophe naturelle suite aux inondations a été pris mercredi 8 juin en Conseil des ministres. Il concerne 782 communes dont Étioilles.

Sur la commune, quelques riverains ont été touchés, les agents des services techniques accompagnés d'Eugène Wittek, Premier adjoint en charge de la sécurité, et d'Edward Cendlak, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, se sont rendus rue des Bois Huguenot, rue des Bordes et dans la ruelle de la Grande Rue pour constater les dégâts dus aux fortes pluies. Des sacs de sable et des parpaings, fournis par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, ont été placés dans la ruelle afin de contenir les eaux suite aux débordements du Ru. Les sinistrés étioillais se sont fait connaître auprès du service urbanisme.

Un élan de solidarité a également été lancé pour aider les habitants de Soisy-sur-Seine plus touchés par la montée des eaux avec prêts de matériel et bénévoles.

Les Carrières

Faisant suite aux deux ateliers de travail, une nouvelle réunion a eu lieu en salle du Conseil le jeudi 9 juin avec le cabinet Espace Ville et en présence des Étioillais. L'objectif était de dresser les grandes lignes du projet et élaborer le cahier des charges de l'opération immobilière sur la parcelle dite « des Carrières ». Le projet issu de la concertation porte sur un programme mixte et multigénérationnel. Il prévoit la construction de 100 logements comprenant 50 % de locatif social et 50 % de l'accession à la propriété avec des appartements adaptés aux seniors.

Nuisances aériennes

Face au projet de modification des couloirs aériens au départ de l'aéroport d'Orly, les élus d'Étioilles sont mobilisés contre tout projet risquant d'augmenter les nuisances aériennes pour les Étioillais.

En effet, lors de la commission consultative environnement d'Orly (CCE) du jeudi 16 juin, la direction générale de l'aviation civile (DGAC) a proposé la modification de certaines trajectoires de vols au départ de l'aéroport d'Orly en configuration de décollage vers l'Est. L'objectif affiché par la DGAC : que les avions en partance pour l'Ouest et le Nord survolent un nombre moins important de zones habitées.

Ces nouvelles trajectoires concerneraient principalement **Ris-Orangis, Soisy, Évry et Corbeil-Essonnes**. Selon les cartes très approximatives illustrant la proposition, la commune d'Étioilles ne serait pas « directement » impactée par la nouvelle trajectoire.

Cette volonté de modification des trajectoires de vols ne date pas d'hier. Depuis 2001, les élus du Val d'Yerres, territoire directement concerné par le survol des avions, demandent la modification des procédures de décollages. Plusieurs projets ont déjà été évoqués mais tous ont été refusés.

Le dernier projet en date du jeudi 16 juin, n'était pas connu par les maires des communes concernées par la nouvelle trajectoire des avions, ni par les associations de défense de l'environnement qui veillent au non transfert des nuisances.

Pour rappel, l'arrêté du 31 août 2012 de la préfecture de la région Île-de-France fixant la composition des membres de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Paris-Orly a été modifié le 31 mars dernier pour tenir compte du nouveau découpage des agglomérations.

Grand Paris Sud - Seine Essonne Sénart n'a pourtant pas de représentant aujourd'hui, alors même que la CCE devait être appelée à débattre, peu de temps après, d'un projet concernant directement plusieurs communes de notre agglomération.

Des courriers pour marquer notre indignation ont été adressés à Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Jean-François Carenco, Préfet de la Région Ile

de France, à Romain Colas, notre député, à Aurélie Gros et Georges Tron, nos conseillers départementaux et à l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA), qui sera appelée à donner son avis pour une mise en service éventuelle de ces modifications en décembre 2016.

Installation du Club Jeunes dans le pavillon Marie Gargam

Le club jeunes rencontre un grand succès de plus en plus de jeunes souhaitent participer aux activités. Après réflexion, le bâtiment pouvant obtenir l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale est le pavillon Marie Gargam, en effet celui-ci après la visite d'un inspecteur a obtenu l'agrément pour accueillir 24 jeunes. En parallèle il a été nécessaire de rencontrer les associations du club de l'amitié et des cartes Étiolles pour leur proposer d'intégrer le prieuré, les RV ont été douloureux car le calendrier de mise en œuvre était très contraint. Merci aux seniors de leur compréhension, d'ailleurs pendant l'été la salle qui leur est proposée sera nettoyée et repeinte pour leur offrir un lieu convivial. Merci également à Christelle Seigneur, Anne Marie Grandjean et Eugène Wittek, d'avoir accompagné les seniors...

Le Cloître

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine, la commune envisage de requalifier l'Espace Cloître situé n°5, Grande Rue. Le site du cloître présente de nombreux atouts et le potentiel de cet espace qui aménagé aux normes de sécurité et d'accessibilité, offrirait à la municipalité et aux associations du village, un lieu de convivialité et de nouvelles perspectives d'animations pour l'ensemble des habitants. Par décision que j'annoncerai dans quelques instants, le montant de la subvention sollicitée au titre du Plan de relance de l'investissement 2016 des collectivités territoriales essoniennes est de 65.500 Euros sur 94 000 € HT de travaux estimés.

Jobs d'été

En plus du chantier jeune organisé par le Siarce qui mobilise 8 jeunes du lundi 18 juillet au 22 juillet, la ville emploie 4 jeunes pour les jobs d'été (15 jours chacun)

CA Grand Paris Sud -Seine Essonne Sénart

Les membres de la Commission Locale de Transfert de Charges CLETC ont été désignés par le conseil communautaire le 28 juin, Eugène Wittek, titulaire, et Anne-Marie Grandjean, suppléante, représentent la ville.

MANIFESTATIONS PASSES

- Le chantier Brisfer du Siredom a rassemblé cinq jeunes du 25 au 29 avril pour débroussailler le chemin menant à la mare au bois du Coudray et nettoyer le mur du chemin de Villouvette.
- La séance de révision du code de la route, proposée par le Conseil des Aînés, a eu un bon retour.
- Bonne ambiance lors de la manifestation pour les 70 ans du Vélosorex, le 21 mai avec expositions de photos, ateliers de mécanique et balade en solex dans les rues d'Étiolles.
- L'inauguration du Parking de la Grande Rue a eu lieu le 26 mai en présence du député Romain Colas, de Karl Dirat, vice-président de Grand Paris Sud et d'une soixantaine de personnes, riverains, élus et représentants d'entreprises.
- Les nettoyages des bords de Seine avec l'opération Essonne Verte Essonne Propre ont réuni une vingtaine de participants.
- L'AJE a organisé son exposition annuelle encadrement, peinture et patine à la Maison des Arts martiaux, les 28 et 29 mai. Une bonne centaine de personnes se sont présentées au vernissage.
- Voyage des seniors à Budapest du 31 mai au 3 juin, 27 participants ravis de ce séjour.
- L'atelier « Lumière et Vision » de l'association des automobilistes, sur la place du 8 mai 1945, le vendredi 3 juin, n'a pas trouvé son public. Seulement deux ou trois automobilistes sont

passés pour vérifier leur éclairage.

- Malgré une météo capricieuse, les Olympiades ont de nouveau eu du succès. Avec une nouveauté qui a attiré les jeunes : le laser-Game en plein air.
- Pour la fête de l'école maternelle, les Olympiades étaient également le thème du jour. Toute l'école, les parents et les enfants se sont réunis au gymnase des Hauldres pour des ateliers sportifs. L'école primaire a choisi de mettre à l'honneur les chansons françaises pour sa fête annuelle.
- Le premier atelier d'art floral a eu lieu mardi 14 juin. Une seconde séance sera prochainement organisée à la demande des participantes.
- Grand succès le samedi 25 juin, pour la fête de la musique « Étiolles monte le son » avec une programmation pop rock de groupes locaux.
- Le dimanche 26 juin, Gala de l'AJE avec présentation des activités danses, chants au gymnase des Hauldres
- Du lundi 27 juin au 1^{er} juillet : semaine de démonstrations sportives des associations dans les écoles.

MANIFESTATIONS A VENIR

- Séjour des jeunes du 6 au 19 juillet à Tourbes (34) 14 participants
- Rendez-vous Le samedi 3 septembre pour le forum des associations à la maison des arts martiaux (un flyer sera distribué)

ÉTAT CIVIL

4 naissances

2 mariages

4 décès